

## Aménagement d'espaces publics, de rencontre ou de parc

Fiche n° 4

Priorité : Lot 2

### 1. Description du projet

Le projet vise le réaménagement d'espaces publics / de rencontre de type « place » ou « parc » à Rochefort et dans les villages, dont certains pourraient être équipés de WiFi. Les espaces visés par ces aménagements –étude préalable et chantier– et les objectifs qui leur sont assignés sont les suivants :

- **Auffe :**
  - Création d'un lieu de rassemblement extérieur convivial et intergénérationnel (petite prairie en contrebas du village - terrain communal).
- **Villers-sur-Lesse :**
  - Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité (face à la maison de village).
- **Rochefort :**
  - Réaménagement du Square Crépin ;
  - Réaménagement de la place Albert I ;
  - Aménagement de la rue Au Bord de l'Eau ;
  - Aménagement des abords de la maison de repos du Préhyr.
- **Jemelle :**
  - Réaménagement du petit parc entre l'école communale et les escaliers (en espace ludique au bas des escaliers, le long de la grand'rue) ;
  - Création d'un espace public convivial et ludique dans le haut de la ville (Kéog).
- **Autres localisation :**
  - Voir l'inventaire et l'évaluation des espaces publics sur l'entité au point 5.2.2. de la partie 1 « caractérisation socio-économique ».

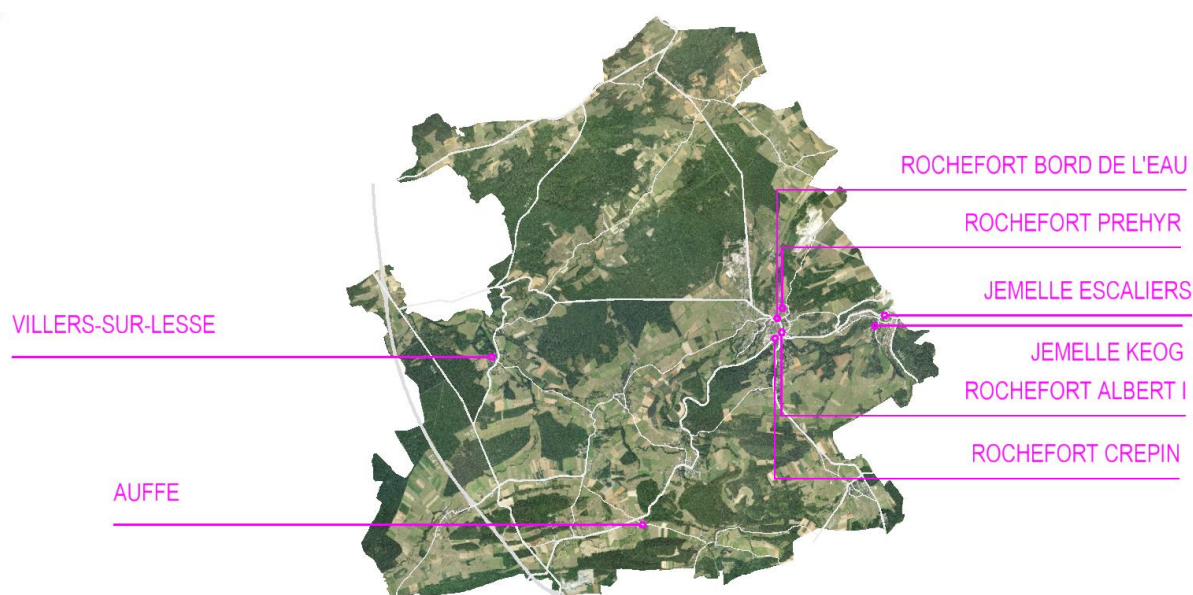


Figure 1 : Localisation des espaces à créer ou à réaménager (Illustration Aménagement sc).

## 2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Dans le diagnostic partagé, on remarque qu'une rénovation progressive des espaces publics s'opère ces dernières années (centre de Rochefort, place de Jemelle, centre de Han, cœur de Wavreille...), visant à améliorer la qualité et la convivialité d'espaces stratégiques des noyaux urbains ou villageois.

Malgré cette tendance, certains espaces publics non mis en valeur ou mal aménagés pourraient être améliorés (rue des Grottes à Han-sur-Lesse, traversée de Mont-Gauthier, kiosque à Jemelle, abords du château de Lavaux-Sainte-Anne, espaces-rues villageois traversés par la circulation de transit – vitesse, trafic poids lourds, etc.), ceci, par des aménagements sobres s'intégrant au cadre rural du lieu (rétrécissements de voies, plates-bandes, végétation, terre-plein, matériaux et mobilier adaptés, harmonie des revêtements, utilisation parcimonieuse de la signalisation...).

En CLDR, on rapporte que les habitants de Auffe souhaitent disposer d'un lieu de rencontre extérieur et il en va de même pour Villers-sur-Lesse. On évoque différents espaces publics ou espaces verts à optimiser ou à rénover, à Jemelle, le parc au bas de l'escalier et celui dans la partie haute de la ville (parc Kéog), à Rochefort-centre, les espaces « places » ou « parc » du square Crépin, de la place Albert I et « berges » de la rue Au Bord de l'Eau ainsi que les abords de la maison de repos du Préhyr et des nouveaux développements alentour.

Les espaces publics cristallisent des aspects variés et parfois antagonistes de l'aménagement du territoire, tels que le patrimoine (cadre de vie), mobilité (sécurité routière), tourisme (économie locale) et nature (environnement).

## 3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
<b>Défi 1 :</b> Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				<b>Défi 2 :</b> Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			<b>Défi 3 :</b> Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			<b>Défi 4 :</b> Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

**2.2/** Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

**3.1/** Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement.

**3.2/** Favoriser le renforcement du tourisme local (*en se basant sur le patrimoine naturel, le petit patrimoine, le Géopark et sur une valorisation du centre de Rochefort*).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable (*impacts positifs et négatifs*)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribue à l'environnement et au micro-climat en cas de plantations et d'espaces pleine-terre ;</li> <li>- Induit des déplacements courts par renforcement de l'attractivité locale ;</li> <li>- Risque d'énergie grise si l'aménagement ne tient pas compte du génie du lieu et recourt à des matériaux exogènes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilite les échanges sociaux et intergénérationnels dans le cadre de l'espace public ;</li> <li>- Améliore l'espace public et optimise sa convivialité ;</li> <li>- Peut aller à l'encontre du patrimoine si l'aménagement de faible qualité et inadapté au lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliore l'attractivité du lieu et favorise l'activité locale (horeca, tourisme) ;</li> <li>- Permet de stimuler l'emploi local par recours à une main d'œuvre et des matériaux locaux ;</li> <li>- Coût de maintenance si aménagement inapproprié.</li> </ul>

#### 5. Localisation et statut

**Statut au Plan de Secteur :** En zone d'habitat (Rochefort Albert I, Jemelle escaliers) et d'habitat à caractère rural (Villers-sur-Lesse), en zone agricole (Auffe), en zone de services publics et d'équipements (Rochefort bord de l'eau), en ZACC (Rochefort Préhyr), en zone de parc (Rochefort Crépin), en zone forestière / ZACC (Jemelle Kéog).

**Statut de propriété :** Espace public/voirie et parcelles communales.

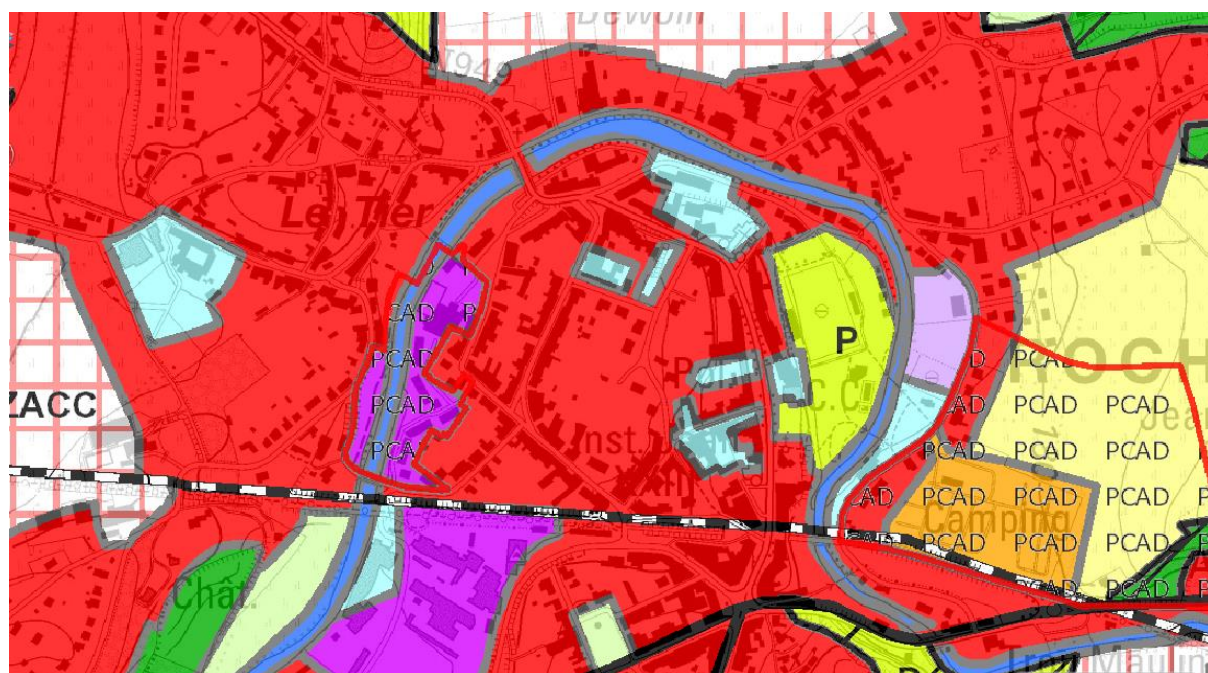


Figure 2 : Plan de secteur à Rochefort-Centre (WebGis DGO4).



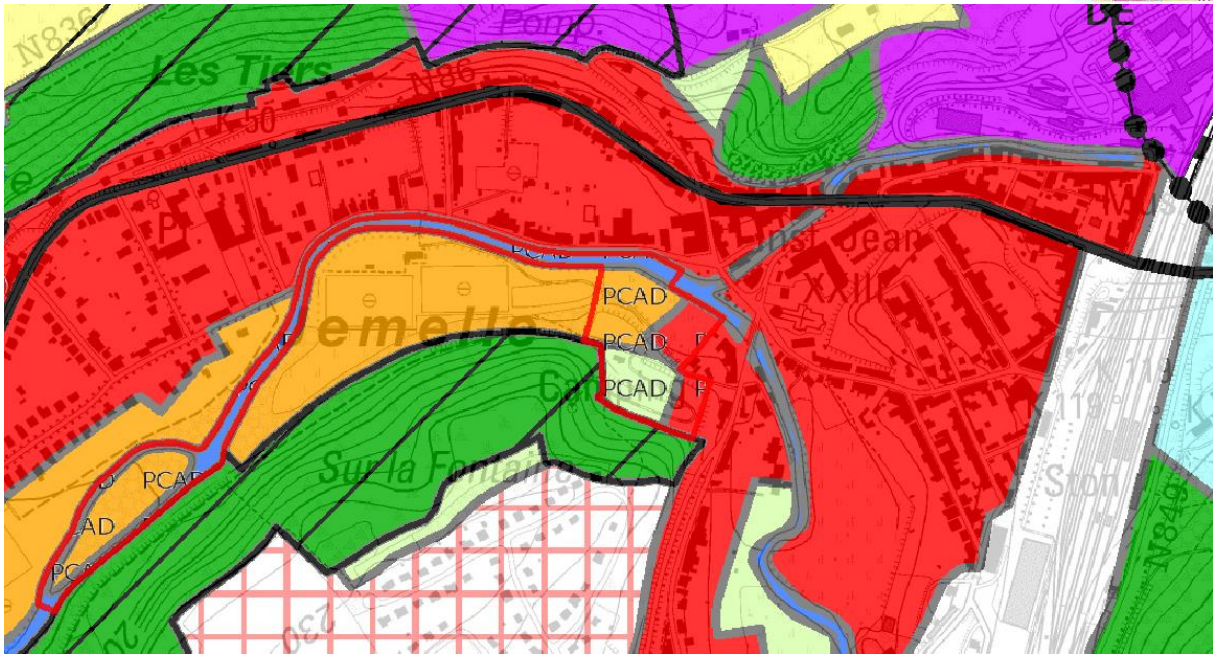


Figure 3 : Plan de secteur à Gemelle (WebGis DGO4).

**Vues photographiques :**



Figures 4 et 5 : Espace de parc à aménager à Villers-sur-Lesse et à Auffe (Concorde/Resteigne).



Figures 6 et 7 : Espace de parc à réaménager à Gemelle (Grand'Rue et rue du Parc Kéog).





*Figures 8 et 9 : Place Albert I et square Crépin à Rochefort.*



*Figure 10 : Berges de la rue du Bord de l'eau à Rochefort.*



*Figure 11 : Abords de la maison de repos du Préhyr.*

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Commune de Rochefort
- CLDR, habitants et comités de village.

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
  - Qualité patrimoniale du lieu ;
  - Eventuel passage des transports en commun ;
  - Impétrants.
  
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;  
/
  
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...) ;
  - Auffe : plantations de haies ou d'arbres, installation de jeux pour enfants ;
  - Villers-sur-Lesse : plantations de haies ou d'arbres, installation de bancs ;
  - Jemelle :
    - Parc au bas des escaliers : adjonction d'aires de jeu ;
    - Parc Kéog : aménagement de sentiers et d'aires de jeux.
  - Rochefort :
    - Square Crépin : réaménagement global de parc public urbain ;
    - Place Albert I : réaménagement global d'espace public urbain ;
    - Rue du Bord de l'Eau : réaménagement paysager des berges en espace parc ;
    - Abords de la maison de repos de Préhyr : aménagement paysager et aires de jeux
  
- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
  - Etudes préliminaires et consultation des habitants ;
  - Choix d'auteurs de projet / Avant-projet en concertation avec les villageois pour les espaces publics villageois / Projets et permis d'urbanisme
  - Dossier d'adjudication et choix d'entreprises / Chantier
  
- Démarches administratives à réaliser ;  
Permis d'urbanisme éventuel.
  
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
  - Mesures dès la conception pour éviter les dégradations et susciter les actes de vandalisme (choix de matériaux appropriés et résistants, mise en œuvre de surfaces non utilisables à fin de tags, mise en œuvre d'éléments non susceptibles d'être volés car précieux tels qu'éléments en cuivre...
  - Eventuel suivi par la commune par rapport à la fréquentation, l'utilisation et la conservation / Evaluation.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de 4 de ces espaces publics visés par le projet.	4.	Commune.

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes fréquentant les espaces (ré)-aménagés), durant la belle saison et par temps sec.	Espace urbain 20/jour.  Espace villageois 10 /jour.	Commune.
Manifestation particulière sur cet espace nouvellement aménagé.	1 manifestation / an en été.	Commune / Comité villageois.

### Annexes

/

Fiche projet 4 : Aménagement d'espaces publics, de rencontre ou de parc